

Introduction de l'air dans l'école

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses
: soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **31 (1923)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-682530>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le programme détaillé de cette assemblée n'est point encore fixé; il comportera des sujets présentés par le Comité international et d'autres que proposeront les sociétés de la Croix-Rouge. Dans les premiers, signalons les:

rappports du Comité international sur les fonds qu'il administre;

rappports sur la période 1921-1922 pour les activités de guerre ou d'après-guerre, et pour les activités de paix;

le projet du sénateur Ciruolo, président de la Croix-Rouge italienne, tendant à la constitution de fonds internationaux pour parer aux calamités publiques.

La Belgique présentera un rapport sur les « Mesures à prendre contre l'usage exagéré de l'insigne de la Croix-Rouge » (combien nécessaire!).

Enfin, parmi les tractanda, une question sera étudiée, question de primordiale importance: le rapprochement organique du Comité international de Genève et de la Ligue des Croix-Rouges dont le siège a été dernièrement transféré à Paris.

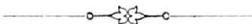
Comme en 1922, la conférence se tiendra à l'Université de Genève, et la séance inaugurale a été fixée au mardi 28 août 1923.



Don à la Croix-Rouge suisse

Les revenus du fonds *Impératrice Shôken* (japonais) ont atteint environ fr. 25 000 en 1922. Onze sociétés nationales de la Croix-Rouge ont demandé de pouvoir bénéficier d'allocations de ce fonds en vue

de leurs œuvres de paix. Le Comité international a répondu favorablement à toutes ces Croix-Rouges et a fait remettre à la Croix-Rouge suisse la somme de **fr. 2000.**



Introduction de l'air dans l'école

Plusieurs sections de la Croix-Rouge suisse se sont associées à la lutte contre la tuberculose; elles apprendront avec intérêt que la Croix-Rouge américaine vient de créer aux Etats-Unis, en France et dans quelques autres pays des classes de plein air. Elle a ainsi pris les devants en fournissant une aide matérielle aux écoles de la forêt et en popularisant cette idée hygiénique de sortir les écoliers de leurs quatre murs pour leur faire faire leurs études en plein air, autant que possible.

En juin 1922 a eu lieu à Paris le premier congrès international des écoles en plein air. S'il est vrai qu'on abuse de nos

jours des congrès et des conférences, si un grand nombre de ces réunions paraissent d'une utilité douteuse, il est certain que les résolutions votées à Paris, au mois de juin, sont d'un intérêt capital, vital pour une foule d'élèves:

« Considérant la nécessité impérieuse de sauver la race en luttant immédiatement contre la tuberculose et la dépopulation; considérant que le séjour dans les taudis, ou que l'habitation exigüe ainsi que la longueur de la journée scolaire, en vase clos, exercent sur la jeunesse une influence déprimante et néfaste,..... adopte la classification et les définitions suivantes:

- 1° la classe aérée;
- 2° l'école de plein air externat;
- 3° l'école de plein air internat;
- 4° le préventorium.

La *classe aérée* est une classe dans laquelle les fenêtres d'un côté ou de l'autre restent toujours ouvertes. Il est désirable que toutes les classes deviennent des « classes aérées ».

L'*école en plein air* est réservée aux enfants non tuberculeux, mais ayant besoin d'un régime scolaire et hygiénique spécial sous contrôle médical. Elle sera du type *externat* si les écoliers trouvent chez eux des conditions hygiéniques relativement favorables; ce sera l'*internat* toutes les fois que les enfants subissent au foyer familial des conditions d'existence défectueuses.

Les *préventoriums*, enfin, sont des établissements situés à la campagne, où l'on recevra les enfants atteints des formes initiales de la tuberculose non ouverte et non contagieuse. Ils seront soumis à un régime hygiénique spécial constitué par une alimentation surveillée, une aération continue, une association de repos et d'instruction judicieusement dosés par la collaboration d'un médecin et d'un pédagogue. »

D'autre part le congrès de Paris a émis un certain nombre de vœux, dont nous voudrions relever spécialement les sui-

vants qui nous paraissent particulièrement importants:

- « que les programmes d'examens soient largement élargés;
- que la durée des heures de classes soit réduite à quatre heures pour l'enseignement intellectuel, lequel sera donné dans des salles continuellement aérées;
- que les autres heures soient consacrées à la pratique de l'hygiène, aux arts d'agrément, et une heure au moins chaque jour à l'éducation physique en plein air;
- qu'un terrain de jeux soit annexé à chaque école, pour y pratiquer la culture physique et le bain de soleil;
- que les classes-promenades, visites d'usines, de monuments, de musées, soient remises en vigueur une fois par semaine;
- qu'une « classe aérée » soit créée dans chaque école urbaine et dans la salle la plus favorable. »

De pareilles prescriptions seraient extrêmement utiles dans un grand nombre de localités suisses aussi, où les élèves sont trop souvent parqués dans l'air vicié de salles hermétiquement closes où l'instituteur doit les retenir six heures chaque jour, alors qu'il serait facile bien souvent d'organiser des sorties ou des classes de plein air pour le plus grand bien de la santé du corps et de l'esprit de la génération future.



Recrutement et indice de robusticité

(Calcul pour l'aptitude au service militaire)

Les conseils de revision tiennent un grand compte de ce qu'on appelle aujourd'hui « l'indice de Pignet », du nom de son auteur, qui parvint à établir une sorte de critérium utile pour apprécier la vigueur d'un conscrit.

Pour savoir si votre indice de Pignet est susceptible de vous faire déclarer « bon pour le service », il suffit de faire le petit calcul suivant:

Mesurez votre tour de poitrine et pesez-vous. Additionnez les deux chiffres obte-